



**Académie belge de Pédiatrie** a.d.f.  
**Belgische Academie voor Kindergeneeskunde** f.v.

Av. de la Couronne, 20, 1050 Bruxelles – Kroonlaan, 20, 1050 Brussel – Tel: 02-649.21.47

Bruxelles, le 02/03/2015

Président – Voorzitter :  
Dr Michel PLETINCX  
Vice-Président – Ondervoorzitter :  
Pr Yvan VANDENPLAS  
Secrétaire – Secretaris :  
Dr Anne DE GUCHTENAERE  
Trésorier – Penningmeester :  
Dr Pierre PHILIPPET  
Membres – Leden :  
Dr Marc ALEXANDER  
Dr Philippe ALLIET  
Dr Myriam AZOU  
Dr Dino BARILLARI  
Pr Georges CASIMIR  
Pr Dirk MATTHYS  
Pr Jean-Paul MISSON  
Pr Christel VAN GEET  
Dr Pierre VINCKE  
Prof. C. VERMYLEN  
  
Experts – Experten:  
Dr Pierre BAUCHE  
Pr Samy CADRANEL  
Dr Yves LOUIS  
Prof. G. VERELLEN

**Madame Maggie DE BLOCK**

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Cellule stratégique et secrétariat de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Tour des Finances. Boulevard du Jardin Botanique 50/175 1000 Bruxelles

Madame la Ministre,

L'Académie Belge de Pédiatrie est inquiète devant l'effritement continu des budgets alloués à la Pédiatrie qui menacent la qualité et la sécurité des soins alloués aux enfants.

Un exemple récent est la réduction prévue de l'honoraire de monitoring cardio-respiratoire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jour (article 13) vu le dépassement de l'enveloppe de la réanimation. A l'échelle d'un service de pédiatrie, ces mesures ont un impact considérable même si seulement 3% du budget concerne les enfants. C'est aussi un mauvais signal pour le gestionnaire car il décourage l'acquisition d'un matériel indispensable.

En effet, la monitorisation d'un nourrisson fait partie intégrante de la prise en charge clinique de l'enfant en situation instable (bronchiolite avec insuffisance respiratoire, laryngospasme aigu, crise d'asthme, déshydratation, troubles ioniques, post sédation, traumatismes, choc septique...). Ces enfants demandent un passage répété du médecin et des entretiens prolongés avec les parents. Il ne s'agit donc pas seulement d'une prestation technique. Nous demandons que la réduction de ces honoraires ne concerne pas les enfants de moins de 7 ans.

Les nouvelles mesures restrictives prévues concernant la surveillance à domicile des enfants à risque de mort subite vont amener une importante réduction d'un financement qui permettait de soutenir d'autres activités pédiatriques peu ou non financées.

Il faut être conscient que le travail du pédiatre hospitalier est pénible, la part de travail nocturne et hors des heures ouvrables est bien plus importante que pour les internistes d'adulte et les prestations techniques pratiquées par les pédiatres sont réduites. De plus, notre activité comporte un risque médico-légal marqué. Des activités comme l'hospitalisation provisoire ou l'hospitalisation médicale de jour ne sont pas financées alors que des études scientifiques en ont montré leur nécessité.

Dans le passé, à 2 reprises, la situation financière critique de la Pédiatrie nous avait obligés à recourir à des actions de rue et nous avons le sentiment d'être menacés par une nouvelle spirale négative.

Nous vous demandons donc, Madame la Ministre, de pouvoir rencontrer une délégation de notre Académie afin d'étudier les moyens de soutenir la Pédiatrie malgré le contexte économique difficile.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de toute notre considération.

Dr M.PLETINCX,  
Président

Pr Y.VANDENPLAS  
Vice-Président

Dr Anne DE GUCHTENAERE  
Secrétaire

Dr Y.LOUIS  
Expert, Membre CTM